LE KIT MÉDIA 2015 2016

Soyez présent dans le carnet d'adresses destiné aux professionnels du cinéma. Valorisez vos services pour bénéficier de l'impact économique et médiatique des tournages de films, pubs, photos.

Diffusez votre image en choisissant un encart publicitaire dans le Carnet de Production. Il est diffusé auprès des professionnels de l'industrie cinématographique tout au long de l'année, ainsi que sur les plus grands festivals.

Le carnet de production 2015 est **imprimé à 2000 exemplaires**, il est également téléchargeable et vous offre un **lien direct pour les professionnes** vers votre site web.

Date limite de réservation et de réception des éléments publicitaires : 3 avril 2015.

Profitez de l'impact des tournages

Commission du Film du Var
South of France Film Commission

CARNET DE PRODUCTION

2015 · 2016

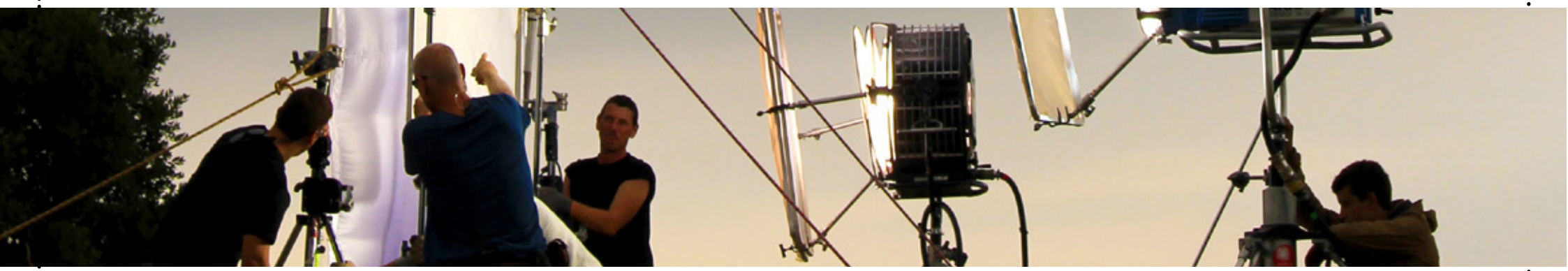

FILM FRANCE commission nationale

eufcn European Film Commissions Network

afci member

CCI VAR

VAR CONSEIL GÉNÉRAL

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Ville de Saint-Tropez

DOUBLE PAGE

1800 € HT

Encart publicitaire de 460mm x 140mm

Ce encart vous garanti une visibilité optimale en exploitant une double page complète pour votre annonce.

En plus de cet encart, vous bénéficiez également de :

- 2 invitations au cocktail de la Commision du Film Var au **Festival de Cannes** avec visite du Marché International du Film
- 2 invitations à la soirée de gala du Festival Ciné Ma Région
- Référencement et lien de votre site web sur le site de la Commission du Film Var
- Diffusion de vos plaquettes et flyers sur les salons et festivals auxquels participe la Commission du Film du Var
- Repérage photographique de votre structure et mise en ligne des photos sur www.filmvar.com

Format ouvert

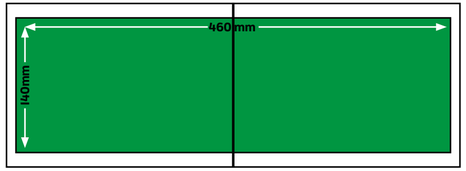

Avec 5mm de bord perdu, attention à ne pas placer de texte 1cm autour de la rainure centrale et des bords de pages.

PAGE COMPLÈTE

1300 € HT

Encart publicitaire de 220mm x 140mm

Cet encart vous garanti une visibilité optimale en exploitant une page complète pour votre annonce.

En plus de cet encart, vous bénéficiez également de :

- 2 invitations au cocktail de la Commision du Film Var au **Festival de Cannes**
- Référencement et lien de votre site web sur le site de la Commission du Film Var
- Diffusion de vos plaquettes et flyers sur les salons et festivals auxquels participe la Commission du Film du Var
- Repérage photographique de votre structure et mise en ligne des photos sur www.filmvar.com

Format ouvert

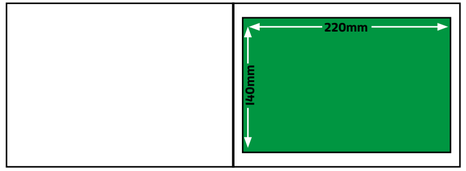

Avec 5mm de bord perdu, attention à ne pas placer de texte 1cm autour des bords de pages.

DEMI PAGE

800 € HT

Encart publicitaire de 110mm x 140mm

Cet encart vous garanti une excellente visibilité en exploitant une demi-page pour votre annonce.

En plus de cet encart, vous aurez également droit à :

- 2 invitations au **Festival de Cannes** avec visite du Marché International du Film
- Référencement et lien de votre site web sur le site de la Commission du Film Var

Format ouvert

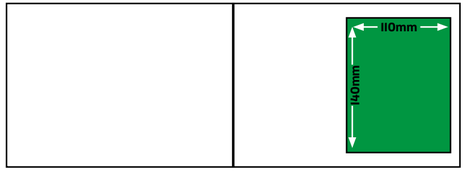

Avec 5mm de bord perdu, attention à ne pas placer de texte 1cm autour de la rainure centrale et des bords de pages.

QUART DE PAGE

600 € HT

Encart publicitaire de 55mm x 140mm

Cet encart vous garanti une bonne visibilité en exploitant un quart de page pour votre annonce.

En plus de cet encart, vous aurez également droit à :

- 2 invitations au **Festival de Cannes** avec visite du Marché International du Film
- Référencement et lien de votre site web sur le site de la Commission du Film Var

Format ouvert

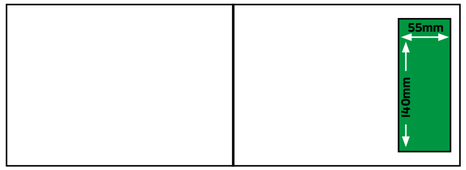

Avec 5mm de bord perdu

Je souhaite figurer dans le Carnet de Production 2015 via :

☐ Une double page ☐ Une demi-page

☐ Une page complète ☐ Un quart de page

CARNET DE PRODUCTION 2015·2016

Commission du Film du Var

Raison Sociale : .....

Forme Juridique : .....

Code APE : .....

Activité Principale : .....

Nom du Responsable : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Code Postal : .....

Tél : .....

Portable : .....

Email : .....

Site Web : .....

Contact : .....

Date, signature et cachet de l'entreprise :

Tarifs

Double page..... **1800€ HT**
Page complète ..... **1300€ HT**
Demi page..... **800€ HT**
Quart de page..... **600€ HT**

Remise de 10% annonceurs fidèles et collectivités

Montant ..... **..... € HT**
TVA 19,6% ..... **..... € HT**
Total..... **..... € HT**

En 2 versements :

1 – Versement de réservation : 50% du TTC : soit ..... **..... € HT**
2 – Solde à livraison : 50% du TTC : soit..... **..... € HT**

Contact : Michel Brussol • 04 94 54 81 88 • 06 07 30 25 24
michel@filmvar.com • www.filmvar.com

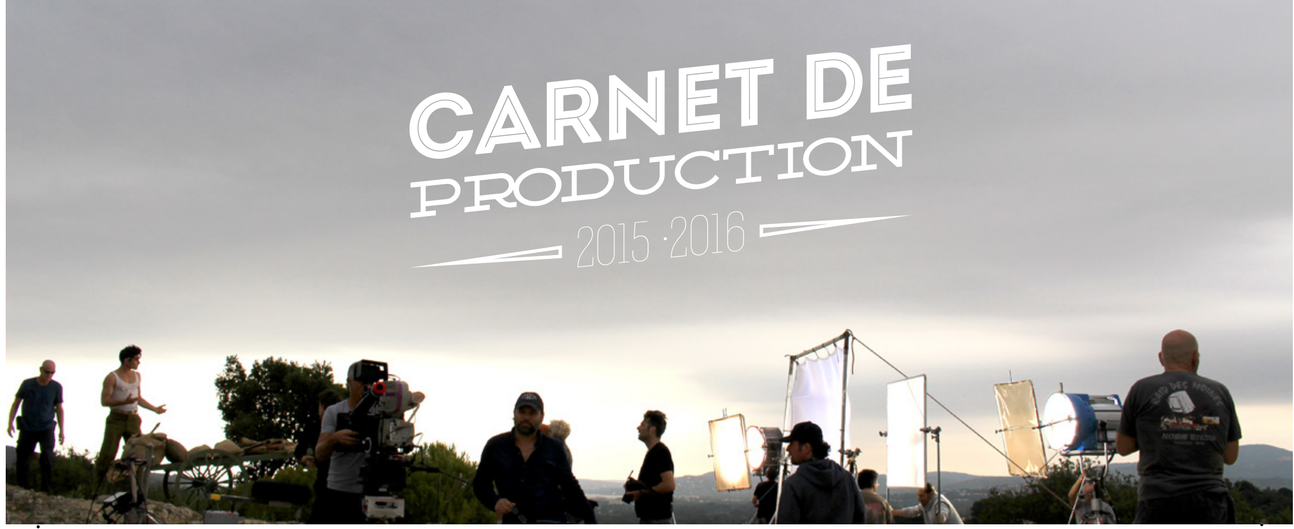

Conditions générales de vente

GENERALITES: Toutes nos ventes sont soumises aux clauses et conditions générales ci-après. Sauf dérogations formelles et écrites, les clients reconnaissent et acceptent implicitement ces conditions du fait qu'ils nous remettent leurs ordres verbaux, téléphoniques ou écrits.
DELAIS: Nos dates de livraison ne sont données qu'à titre indicatif. Leur non-respect ne peut entraîner la réclamation d'aucune indemnité, le client renonçant expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1610 du Code Civil.
REGLEMENTS: Nos factures sont réglables avec un acompte de 50% à la validation de la commande, le solde est dû à la publication. Le règlement de nos factures par chèque, traite ou virement n'opère ni novation, ni dérogation à cette clause. Tout paiement différé est passible de plein droit d'un intérêt au taux de 12% l'an. Les traites envoyées à l'acceptation, non retournées dans les délais prévus par la loi, sont considérées comme annulées et le règlement au comptant est exigible. A défaut de paiement par le client d'une quelconque des échéances du contrat, nos engagements vis à vis de lui sont résolus de plein droit. Sauf à connaître de l'indemnisation du préjudice subi par nous du fait de cette résolution imputable au client, il est par ailleurs d'ores et déjà admis entre les parties que les sommes déjà versées par le client au moment de sa carence, nous restent acquises, ainsi que tous les éléments déjà produits pour lui s'il y a lieu.
RESPONSABILITES: Nous dégageons toute responsabilité en ce qui concerne l'obtention des droits et autorisations relatifs aux documents sonores, visuels, littéraires, matériels et éléments divers que le client nous fournit dans le cadre du présent contrat.
PROPRIETE ET DROITS: Dans tous les cas de cession ou de prêt, nous conservons la propriété exclusive des images de banque livrées au client. Les dites images, dans le cadre d'une opération promotionnelle, comme dans le cadre d'une cession spécifique de droits d'exploitation non commerciaux, sont utilisées sous la responsabilité exclusive du client, particulièrement quant aux droits spécifiques des personnes filmées et aux restrictions particulières d'exploitation qu'ils peuvent impliquer.
GARANTIE TECHNIQUE: Nous garantissons la qualité technique des produits livrés au client selon les standards spécifiques en vigueur. Cependant nous ne garantissons en aucun cas les résultats particuliers que le client pourrait en attendre.
RECLAMATIONS: Toutes réclamations devront être faites par écrit au plus tard quinze jours après livraison. Passé ce délai, elles ne seront plus recevables.
CONTESTATION: En cas de litige quel qu'il soit, relatif au présent document, les parties élisant domicile à leurs sièges respectifs indiqués au recto du présent document, conviennent de saisir des tiers arbitres qui sont désignés de part et d'autre, et, si un compromis n'était pas atteint dans les quinze jours suivant leur nomination, d'attribuer compétence territoriale exclusive au Tribunal de Commerce de Brignoles.
CONDITIONS PARTICULIERES CONCERNANT LE GUIDE DE PRODUCTION
Nous déclinons toute responsabilité concernant le libellé des annonces, les omissions ou les erreurs du Guide de Production, et les retards de publication. L'annonceur est responsable des textes, marques et logos qu'il utilise.
L'annonceur est tenu de remettre en temps utile les textes ou clichés à insérer. La date limite est communiquée à l'enregistrement de la commande. A défaut, la commande sera réputée exécutée par l'insertion, à l'emplacement convenu, de la raison sociale et de l'adresse de l'annonceur. Le client sera alors tenu de payer l'intégralité de la commande.
Le non-retour des bons à tirer dans les délais impartis ne saurait constituer une clause de nullité de l'ordre souscrit. Dès lors que le client a accepté les clauses par sa signature ou celle de ses représentants, la commande ne peut être résiliée. Toute modification d'un ordre ferme entraîne obligatoirement l'annulation de cet ordre et la prise d'un nouvel ordre.
La parution de l'annonce constitue la réalisation de notre obligation. La date n'est jamais garantie. Nous nous réservons le droit de refuser des insertions, même payées, moyennant la restitution du prix de l'annonce, sans avoir à justifier de sa décision.